



Newsmail de mars 2015

Madame, Monsieur

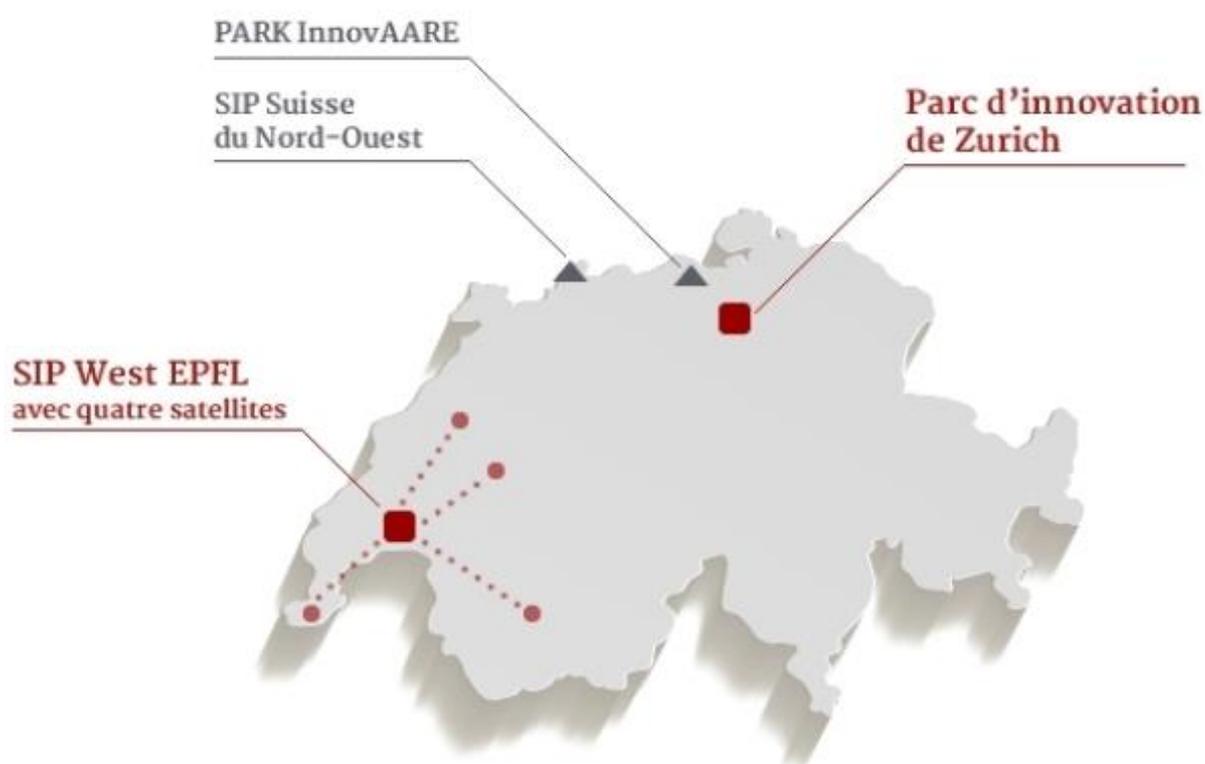
Le parc suisse d'innovation doit se trouver sur plusieurs sites et fonctionner en réseau. C'est la consigne donnée par la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), approuvée par les Chambres fédérales durant la session d'hiver 2012, après une discussion engagée. Un peu plus de deux ans plus tard, les parlementaires retrouvent cette thématique. Avec le message sur l'organisation et le soutien du parc suisse d'innovation par la Confédération, le projet prend une forme plus concrète.

Je vous souhaite une agréable lecture et de bonnes fêtes de Pâques.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

FACTS & FIGURES

Sites du parc suisse d'innovation



Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le **message** sur l'organisation et le soutien du parc suisse d'innovation, qui confirme le concept du projet: deux sites en réseau, l'un dans le canton d'Argovie et l'autre dans le Nord-Ouest de la Suisse, complètent les deux hubs constitués autour des écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne (ce dernier étant flanqué de quatre satellites: Fribourg, Genève, Neuchâtel et Sion). La Confédération peut nommer de nouveaux sites en réseau jusqu'à fin 2015, dans le cadre d'une procédure complémentaire. Elle prévoit de soutenir le parc suisse d'innovation au moyen d'un crédit-cadre de 350 millions de francs et par la mise à disposition de terrains en sa possession.

ACTUALITES DU MOIS

Astronautique

Signature d'un mémoire d'entente

27.03.2015

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA) Jean-Jacques Dordain ont signé un mémoire d'entente sur la promotion des entreprises dans le domaine de l'astronautique. Cet accord a pour objectif d'intensifier la coopération entre les hautes écoles et l'industrie spatiale, ainsi que de renforcer la présence de l'ESA en Suisse.



Loi sur les professions médicales

Les médecins devront maîtriser une langue nationale

18.03.2015

Les médecins devront maîtriser une langue nationale s'ils veulent travailler en Suisse. Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont toutefois mis d'accord sur le fait que les compétences linguistiques ne devaient pas être un prérequis pour être inscrit dans le registre des métiers. Au lieu de cela, la loi révisée sur les professions médicales stipule que l'employeur devra s'assurer que les médecins possèdent les compétences linguistiques nécessaires. Les personnes actives dans la recherche médicale et sans contact direct avec les patients, elles, peuvent communiquer en anglais.



Le Conseil national veut le soutenir

17.03.2015

Les membres de la Chambre du peuple veulent continuer à soutenir le Centre pour la politique de sécurité de l'EPF de Zurich par des subventions fédérales. Ils ont approuvé à l'unanimité le crédit-cadre demandé, qui se chiffre à 15,4 millions de francs pour les années 2016-2019. Son soutien est inférieur à celui des années passées: en effet, dans le cadre des mesures de consolidation et d'abandon des tâches, sa contribution annuelle a été réduite de deux millions de francs.



Relève scientifique

La motion de la CSEC-N a été adoptée

09.03.2015

Le Conseil national a adopté la motion de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N), qui porte sur l'encouragement de la relève scientifique en Suisse, par 82 voix contre 78 et 3 abstentions. La motion exige une transformation des structures de carrière scientifiques dans les hautes écoles suisses. Le Conseil fédéral devra créer une commission extraparlamentaire pour l'élaboration du concept.



Source européenne de spallation

Le Conseil national approuve le crédit

09.03.2015

Le Conseil national a approuvé la participation de la Suisse à la Source européenne de spallation (ESS), par 124 voix contre 45 et 3 abstentions. Comme le Conseil des Etats auparavant, la Chambre du peuple a suivi la proposition du Conseil fédéral. Jusqu'en 2016, la contribution de la Suisse à la construction de l'ESS s'élèvera à 97,2 millions de francs (soit 3,5% des coûts totaux). La plus grosse source de neutrons au monde permettra aux scientifiques d'acquérir de nouvelles connaissances sur les différents matériaux et structures biologiques.



FNS

40 nouveaux professeurs boursiers

04.03.2015

En 2015, le Fonds national suisse (FNS) a attribué 40 subsides de professeur boursier à d'excellents jeunes chercheuses et chercheurs. Douze d'entre eux ont été remis à des scientifiques revenant en Suisse après un séjour à l'étranger. L'Université de Zurich a obtenu 11 subsides, contre 8 pour l'Université de Genève et 5 pour celle de Lausanne. Les universités de Bâle et de Berne, elles, en touchent 4, l'EPF de Zurich 3 et l'Université de Fribourg 2. Enfin, un subside a été attribué à l'EPFL, à l'Université de Neuchâtel et à l'Université de la Suisse italienne.



AGENDA

16.04.2015 | Berne

- Séance de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)

23/24.04.2015 | Berne

- Séance de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N)

30.04.2015 | Berne

- Séance de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

CONTACT

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46, Fax 031 351 88 47

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

1^{er} avril 2015
